

**Arrêté ministériel modifiant la composition de la
Commission consultative des organisations de jeunesse
fixée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 1^{er} janvier 2014 portant nomination des
Membres de la Commission consultative des organisations
de Jeunesse**

A.M. 27-03-2015

M.B. 30-04-2015

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, l'article 38;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 portant exécution de certaines dispositions du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 déterminant les modalités d'application du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, article 13;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} janvier 2014 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse, modifié par les arrêtés ministériels des 25 mars 2014, 24 avril 2014; 18 novembre 2014.

Considérant la demande de changements de mandats au sein d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée;

Considérant que les candidats remplissent les conditions de nomination inscrites à l'article 38, §§ 1^{er} à 6 du décret du 26 mars 2009,

Arrête :

Article 1^{er}. - Il est mis fin au mandat de :

1° En qualité de représentants des fédérations d'organisations de jeunesse agréées ou de membres répartis entre ces fédérations au prorata du nombre d'organisations de jeunesse agréées qu'elles affilient respectivement :

Pour Jeunes et libres

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. Pierre ESCOJIDO Rue de Livourne 25 1000 BRUXELLES	Mme WILLIOT Gwenaëlle Avenue de la Toison d'Or 84-86 1060 BRUXELLES
	Mme MERCIER Audrey Avenue de la Toison d'Or 84-86 1060 BRUXELLES
	Mme JANSSENS Stephany Avenue de la Toison d'Or 84-86 1060 BRUXELLES

Article 2. - Sont nommés membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse et chargés d'achever le mandat des membres qu'ils remplacent :

1° En qualité de représentant des fédérations d'organisations de jeunesse agréées ou de membres répartis entre ces fédérations au prorata du nombre d'organisations de jeunesse agréées qu'elles affilient respectivement :

Pour Jeunes et libres

EFFECTIF	SUPPLEANT
Mme WILLIOT Gwenaëlle Avenue de la Toison d'Or 84-86 1060 BRUXELLES	M. COCRIAMONT Benjamin Avenue de la Toison d'Or 84-86 1060 BRUXELLES
	M. CRINE Olivier Rue du Champs de Mars 9 Bte 14 1050 BRUXELLES
	M. Pierre ESCOJIDO Rue de Livourne 25 1050 BRUXELLES

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 27 mars 2015.

Mme I. SIMONIS

